

**AR Prefecture**

024-212402564-20251014-CDELIB2025\_95-DE  
Reçu le 22/10/2025  
Publié le 22/10/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yannick BIDAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19  
Pouvoirs : 03  
Votants : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2025

**Présents** : Mmes et MM. BIDAUD Yannick, DUTILLEUL Jean-Marc, ALLEGRE Oumel, MAIRE Jean-Marie, LE BOUC Nathalie, SIOSSAC Antoine, VALLAEYS Philippe, DUBOIS Patrick, ARNAUD Nathalie, FAURE Marie-Laure, BERBESSOU Véronique, SOURMAY Stéphane, DALESME Delphine, VALLAEYS Victor, VINCKE Christophe, LEGLAT Isabelle, BROS Stéphane, LAGARDE Thierry, MEYNIER Patrice.

**Absents ayant donné pouvoir** : LHOUMAUD Peggy (pouvoir à SOURMAY Stéphane), MARQUES Patrick (pouvoir à SIOSSAC Antoine), LEGLAT Isabelle (pouvoir à BIDAUD Yannick).

**Absente sans donner pouvoir** : JODON Julia

Véronique BERBESSOU a été élue secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

**2025/95. Approbation d'une convention de partenariat avec l'association SOS Chats Libres relative à la stérilisation et l'identification des chats**

Rapporteur Stéphane SOURMAY

Monsieur le Rapporteur informe l'assemblée que de nombreux habitants font remonter la présence de chats errants auprès de l'association SOS Chats Libres qui s'est rapprochée de la Commune afin de mener une prochaine campagne de stérilisation.

Monsieur le Rapporteur indique que dans le cadre de la prise en compte du bien-être animal et de la salubrité publique, une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants en partenariat avec l'association SOS Chats Libres et la SPA de Périgueux pourrait être réalisée. Pour cela, l'association propose un projet de convention précisant les contours de cette action et les engagements respectifs.

Le budget prévisionnel pour l'année 2026, fixé à 2 500 €, dont 50 % à la charge de la Commune, soit : 1 250 € maximum, selon le nombre d'animaux effectivement stérilisés.

AR Prefecture

024-212402564-20251014-CDELTBZ025-95-DE  
Reçu le 22/10/2025  
Publié le 22/10/2025

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**  
**Par 01 voix contre (T. Lagarde)**  
**02 absentions (M.L. Faure, C. Vincke)**  
**10 voix pour**

*Vu le Code Rural,*

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Considérant la nécessité de réguler les populations de chats errants sur le territoire communal.*  
*Considérant le rôle actif de l'association SOS Chats Libres dans la capture, le suivi sanitaire, la stérilisation et l'identification des animaux.*

*Considérant l'engagement de la SPA de Périgueux dans la coordination logistique et le prêt de matériel.*

**DECIDE DE :**

- **APPROUVER** la convention de partenariat ci-annexée avec l'association SOS Chats Libres et la SPA de Périgueux pour la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants en 2026.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.
- **ENGAGER** la Commune à hauteur de 1 250 € maximum, correspondant à 50% du budget prévisionnel, selon le nombre d'animaux stérilisés.
- **PREVOIR** l'édition d'un arrêté municipal relatif à la capture, à la stérilisation et à l'identification des chats errants, précisant la période de campagne.

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.*

Yannick BIDAUD  
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*